

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

2B (Haute Corse)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à 15 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur José SIMONI Maire de la commune.

Étaient présents: Chantal FRATACCI – Pasquin NASICA – Ginette NASICA
Josette GALANT – Patrick TONIAL – Pierre NASICA.

Suppléants : Dominique MUSCAT – Raymond COLOMBANI.

Dominique MUSCAT a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

22 Mars 2026

Date d'affichage :

26 Mars 2026

OBJET

Montant des Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2123-20.1 du CGCT lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération dans les trois mois suivants l'installation du Conseil Municipal.

Les indemnités du Maire sont fixées à 28.1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celle des adjoints à 10.89% du même indice (IB1027). Le Maire peut cependant demander au Conseil Municipal de réduire ses indemnités.

Afin de contenir le budget de fonctionnement de la commune le Maire propose au conseil municipal de fixer pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints les taux suivants :

- Pour le Maire : un taux de 19 %
- Pour chaque adjoint un taux de 7 %

Les crédits nécessaires sont inscrits au sous chapitre 6531 du budget communal

Après en avoir délibéré

Le Conseil adopte par xx voix pour et xx voix contre la proposition du Maire

Un tableau récapitulatif des indemnités du Maire et des adjoints est ajouté en annexe de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

RESULTAT DU VOTE

Pour :	7
Contre :	0
Absentions :	0



Le maire



Signature

Commune de Prato di Giovellina

Annexe à la délibération n°26-03-2026-3

Indice brut terminal de la
fonction publique

Montant

IB1027

4 110,52 €

indice pris en compte pour le calcul des indemnités du Maire et des
adjoints

NOM	FONCTION	% MAX APPLICABLE	% VOTE	MONTANT PERCU
SIMONI José	Maire	28,1	19	781,00 €
FRATTACCI Chantal	1er adjoint	10,89	7	287,74 €
NASICA Pasquin	2 ième adjoint	10,89	7	287,74 €
TOTAL				1 356,47 €

Le Maire

Prato di Giovellina le 26 mars 2026.